

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

OBJET :

Régie de Micropolis - Désignation des représentants au Conseil d'Administration

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERE , M. Denis DUGELAY , M. Claude FACHE , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , Mme Christelle MAEHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. Francis ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Depuis le 1er janvier 2003, la Régie de Micropolis est l'établissement public local chargé de la gestion et du développement du parc d'activités de Micropolis.

Les statuts de la Régie de Micropolis prévoient qu'elle est administrée par un Conseil d'Administration comprenant huit membres au total dont six sont issus du Conseil Municipal de la commune de Gap et deux sont des membres qualifiés choisis en fonction de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le développement du parc d'activités de Micropolis.

La compétence économique ayant été transférée à la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance depuis le 1er janvier 2017, cette dernière s'est substituée à la commune de Gap pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie de Micropolis.

Par délibération du 10 février 2017, six membres du Conseil communautaire ont été désignés :

- Mme Catherine ASSO
- M. Francis ZAMPA
- Mme Aïcha-Betty DEGRIL
- M. Pierre-Yves LOMBARD
- M. Rémi COSTORIER
- M. Albert GAYDON,

et deux personnes qualifiées :

- M. Laurent BERGER, Directeur de l'agence EUROVIA de Gap,
- M. Yves MONNIER, ancien Président de la Société d'Economie Mixte Micropolis.

Suite à la démission de M. Albert GAYDON, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil d'administration de la Régie de Micropolis.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines, réunie le 7 mars 2019 :

- Article Unique : de désigner un nouveau représentant de la Communauté d'agglomération au sein de la Régie de Micropolis, en remplacement de M. Albert GAYDON.

M. le Président propose la candidature de M. Bernard LONG.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

Les membres représentants du Conseil Communautaire à la régie de Micropolis sont donc les suivants :

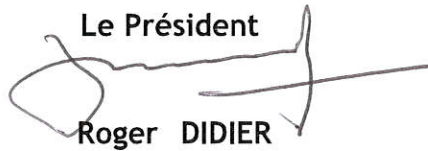
- Mme Catherine ASSO
- M. Francis ZAMPA
- Mme Aïcha-Betty DEGRIL

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- M. Pierre-Yves LOMBARD
- M. Rémi COSTORIER
- M. Bernard LONG.

Les 2 personnes qualifiées :

- M. Laurent BERGER, Directeur de l'agence EUROVIA de Gap,
- M. Yves MONNIER, ancien Président de la Société d'Economie Mixte Micropolis.

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2019

Affiché ou publié le : 25 MARS 2019